Restrictions concernant Smecta©, Bedelix© et les spécialités à base de nifuroxazide

Abderrahim DERRAJI - 2019-12-11 16:19:32 - Vu sur pharmacie.ma

La Direction du médicament et de la pharmacie a adressé le 10 décembre 2019 un courrier aux pharmaciens responsables des établissements pharmaceutiques les informant des nouvelles restrictions formulées par la commission nationale consultative de pharmaco-toxico-réacto- matério-vigilance et Essais thérapeutiques au sujet du nifuroxazide et des médicaments à base d'argile. Les spécialités à base de nifuroxazide sont désormais contre-idiquées chez l'enfant de moins de 10 ans. Les autorisations de mise sur le marché (AMM) des médicaments sous forme de suspension orale et contenant du nifuroxazide sont suspendues. Quant aux spécialités à base d'argile : Smecta© est devenu contre-indiqué chez l'enfant de moins de 2 ans et Bedelix© est devenue contre-indiqué chez l'enfant et l'adolescent de moins de 18 ans.